



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour l'environnement**

Distr.: Générale
5 février 2004

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS



**Huitième session extraordinaire du Conseil d'administration /
Forum ministériel mondial sur l'environnement**

Jeju, République de Corée, 29-31 mars 2004

Point 6 de l'ordre du jour provisoire*

Suivi du Sommet mondial pour le développement durable :

**Contribution du Programme des Nations Unies pour l'environnement à la
prochaine session de la Commission du développement durable**

**Document d'information pour les consultations au niveau ministériel :
eau, assainissement et établissements humains**

Document de synthèse présenté par le Directeur exécutif

Résumé

Le présent document est un document d'information destiné à faciliter les débats et à mettre en lumière les questions, présentant de l'intérêt pour les gouvernements, qu'auront à examiner les Ministres et les Chefs de délégation durant les consultations qu'ils tiendront à la huitième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement.

* UNEP/GCSS.VIII/1.

I. Historique

1. Dans le troisième rapport sur l'Avenir de l'environnement mondial (GEO), programmé pour contribuer au Sommet mondial pour le développement durable, tenu à Johannesburg (Afrique du Sud) du 26 août au 4 septembre 2002, la quantité des ressources en eau (pénurie) et leur qualité (pollution) sont considérées comme un des problèmes les plus préoccupants du XXI^e siècle. La quantité et la qualité des ressources en eau influent en effet sur tous les aspects des conditions de vie : elles ont une incidence, entre autres, sur l'écosystème et la santé humaine, sur la production agricole, sur la diversité biologique, sur l'énergie, sur le développement et sur le milieu naturel. Compte tenu des objectifs du développement durable, la gestion sectorielle à court terme des eaux souterraines, des fleuves, des lacs, des zones côtières et des eaux de mer n'est plus une option : l'application d'approches écosystémiques intégrées et adaptables pour la gestion de l'eau, de l'assainissement et des établissements humains est de plus en plus reconnue comme une urgente nécessité.

2. Dans sa résolution 53/242 du 28 juillet 1999, l'Assemblée générale a établi le Forum ministériel mondial sur l'environnement, principal forum mondial de ministres de l'environnement, qui a reçu pour mission d'examiner, aux niveaux international, régional et national, les questions importantes et nouvelles qui se posent dans le domaine de l'environnement.

3. L'actuelle session du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement coïncide avec une phase cruciale de l'évolution des politiques internationales en matière de développement durable et d'environnement. Le Sommet mondial pour le développement durable a marqué le début d'un processus faisant de l'application, des partenariats et d'une action cohérente sur le terrain les objectifs essentiels des activités de développement durable. L'application est le tout premier impératif.

4. En outre, la session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement a lieu dans la région de l'Asie et du Pacifique, qui a accueilli l'important troisième Forum mondial de l'eau, tenu au Japon en mars 2003. Un grand nombre d'autres programmes, initiatives et forums internationaux ont attribué à l'eau un rôle central dans les mesures qu'ils ont prises pour donner suite au Sommet mondial pour le développement durable.

5. L'examen par le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement des questions importantes et nouvelles qui se posent dans le domaine de l'environnement se tient aussi parallèlement aux préparatifs par la communauté internationale de la douzième session de la Commission du développement durable. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies présentera à la Commission, à sa douzième session, un rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre d'un grand nombre d'engagements et d'objectifs d'Action 21,¹ du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21² et du Plan d'application du Sommet mondial,³ qui ont trait aux trois grands groupes thématiques : eau, assainissement et établissements humains. Le rapport du Secrétaire général facilitera les délibérations que la Commission consacrera à sa douzième session aux problèmes, contraintes et obstacles prioritaires et mettra aussi en évidence des approches réalistes pour accélérer la mise en œuvre des engagements sociaux, économiques et environnementaux concernant l'eau, l'assainissement et les établissements humains.

6. Eu égard à cette plus grande détermination de la communauté internationale à s'attaquer à la crise de l'eau, le présent document de synthèse vise à stimuler le dialogue ministériel sur plusieurs problèmes relatifs à l'eau, qui sont exposés plus longuement dans le chapitre IV ci-après. L'objectif est d'identifier des approches réalistes, fondées sur l'expérience pratique, pour accélérer la mise en œuvre des objectifs de la Déclaration des Nations Unies pour le millénaire⁴ et des engagements pris lors du Sommet

¹ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992* (Publication des Nations Unies, numéro de vente F.93.I.8 et corrigenda), vol. I: *Résolutions adoptées par la Conférence*, résolution 1, annexes I et II.

² Résolution S/19-2 de l'Assemblée générale, annexe.

³ *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg, Afrique du Sud, 26 août-4 septembre 2002* (Publication des Nations Unies, numéro de vente F.03.II.A.1 et corrigendum), chap. I, résolution 2, annexe.

⁴ Résolution 55/2 de l'Assemblée générale.

mondial pour le développement durable, qui concernent les aspects environnementaux de l'eau, de l'assainissement et des établissements humains ainsi que le rôle central des approches écosystémiques dans la gestion de l'eau.

7. Pour faciliter un dialogue ministériel interactif, des éléments d'action indicatifs sont proposés dans le chapitre IV ci-après sous les trois rubriques suivantes : approches écosystémiques de la gestion intégrée des ressources en eau; eau et assainissement ; et eau, santé et pauvreté. Les Ministres pourraient vouloir les examiner, les compléter à l'aide d'exemples concrets et formuler des recommandations pour l'amplification et la large application des meilleures pratiques, en s'appuyant sur les expériences nationales. Les rubriques proposées – et les actions suggérées à titre indicatif – ne sont pas exhaustives et ne s'excluent pas mutuellement. On pourrait aussi s'intéresser à l'interdépendance des divers problèmes liés à l'eau, notamment l'interdépendance des politiques en matière d'établissements humains, d'assainissement et de pauvreté. Des débats peuvent aussi être consacrés à d'autres questions intéressant l'action des pouvoirs publics.

8. Des consultations informelles ont eu lieu, avant la finalisation du présent document, avec des représentants des gouvernements et de la société civile. Des consultations avec les organismes des Nations Unies ont été menées dans le cadre du Groupe de la gestion de l'environnement (on trouvera des précisions dans le document UNEP/GCSS.VIII/INF/5). D'étroits contacts ont été maintenus avec le secrétariat de la Commission du développement durable. Ces consultations informelles ont contribué au choix des trois rubriques et éléments d'action indicatifs proposés. Il en est aussi ressorti que l'évaluation, le renforcement des capacités, le transfert de technologies et la modification des modes non viables de consommation et de production d'eau étaient considérés comme des questions corrélatives. Le Conseil/Forum pourrait souhaiter approfondir ces questions corrélatives au titre des trois rubriques proposées dans le chapitre IV ci-dessous.

9. Les délibérations de la session extraordinaire en cours, complétées par les résultats de la vingt-deuxième session du Conseil d'administration qui ont trait à l'eau, détermineront la contribution du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement et du PNUE, entre autres, à la douzième session de la Commission. Les délibérations contribueront aussi à d'autres processus, initiatives et programmes internationaux concernant l'eau, l'assainissement et les établissements humains.

II. Principaux aspects environnementaux de l'eau : un état des lieux

10. On estime que, dans quelques décennies, environ un tiers de la population mondiale souffrira de pénuries d'eau chroniques. Ces pénuries seront dues notamment aux ponctions plus importantes opérées sur les ressources en eau douce par des populations humaines en expansion, une production agricole croissante et un développement industriel fort consommateur d'eau ainsi qu'à la perte de qualité des ressources en eau – qu'il s'agisse des eaux douces ou marines – résultant d'activités humaines non respectueuses de l'environnement.

11. Le dernier chapitre du Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau,⁵ établi dans le cadre du Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau de l'ONU, et auquel le PNUE a contribué, déclare : «La crise de l'eau est une crise de gouvernance... Le secteur de l'eau reste gravement sous-financé... Pour dire les choses simplement, le développement durable n'est pas encore une réalité»

12. Par exemple, dans la région de l'Asie et du Pacifique, où se tient la session extraordinaire en cours, les réunions consacrées récemment à l'eau ont souligné que la rareté de l'eau et l'insuffisance de l'offre d'eau douce par habitant constituent deux problèmes majeurs. La demande en oxygène biochimique dans les fleuves d'Asie représente, selon les estimations, 1,4 fois la moyenne mondiale. Environ deux milliards de personnes, soit près d'un tiers de la population mondiale, dépendent des ressources en eaux souterraines. Il est jugé capital de rechercher des moyens de mieux assurer un accès équitable des pauvres à l'eau et de modifier les approches sous-sectorielles fragmentées de la gestion de

⁵ Voir <http://www.unesco.org/water/wwap/wwdr/index.shtml>. «L'eau pour les hommes, l'eau pour la vie» – Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau, Editions UNESCO/Berghahn Books, Paris, 2003, 576 pp., numéro de vente F.03.II.A.2.

l'eau. Les projets de mise en valeur de l'eau dans la région ont des incidences significatives sur les écosystèmes aquatiques en éliminant les marais et les terres humides, en déplaçant l'eau pour d'autres utilisations, en modifiant les débits et en contaminant l'eau avec des déchets industriels et humains.

13. Le troisième rapport sur l'Avenir de l'environnement mondial,⁶ établi par le PNUE, donne une vue d'ensemble des problèmes critiques dans le domaine de l'eau, qui sont brièvement rappelés dans l'annexe 1 ci-après et comprennent notamment :

- a) Les pressions croissantes sur l'environnement et la base de ressources naturelles;
- b) L'eau et l'assainissement (examinés aussi dans le chapitre IV ci-après);
- c) L'eau et les établissements humains ;
- d) La qualité de l'eau;
- e) Les eaux souterraines;
- f) Les eaux transfrontalières;
- g) L'eau et les écosystèmes (examinés aussi dans le chapitre IV ci-après);
- h) Les eaux marines et côtières;
- i) L'agriculture irriguée;
- j) Les modes non viables de production et de consommation d'eau;
- k) La pauvreté et l'eau (aussi examinés dans le chapitre IV ci-après);
- l) Les phénomènes extrêmes liés à l'eau, notamment les inondations et les autres catastrophes naturelles;
- m) La gouvernance de l'eau et les problèmes institutionnels.

14. Les documents d'examen, soumis par le Secrétaire général à la Commission du développement durable à sa douzième session et auxquels le PNUE a contribué, fournissent des informations supplémentaires sur le contexte plus large dans lequel s'inscrivent les problèmes liés à l'eau, à l'assainissement et aux établissements humains.

15. Un grand nombre des questions ci-dessus méritent l'attention du Conseil/Forum. Toutefois, compte tenu des contraintes de temps et des impératifs dictés par l'application des engagements pris lors du Sommet mondial pour le développement durable, il est proposé que le Conseil/Forum ne consacre son attention qu'à quelques-unes d'entre elles, approfondies dans le chapitre IV ci-après.

III. Réponses internationales

16. La communauté internationale a examiné les principales questions liées aux aspects environnementaux de l'eau, énumérés ci-dessus, lors de plusieurs grandes conférences et a mis en lumière les actions qui s'imposent pour faire face aux problèmes existants et nouveaux.

17. A sa vingt-deuxième session, le Conseil d'administration du PNUE a aussi abordé les questions relatives à l'eau. La documentation établie pour cette session, à savoir les documents UNEP/GC.22/10/Add.3/Rev.1 (Mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement durable : eau), UNEP/GC.22/2/Add.3 (Examen de la politique et de la stratégie de l'eau du PNUE :

⁶ Voir <http://www.unep.org/GEO/>. *L'Avenir de l'environnement mondial 3 : Le passé, le présent et les perspectives d'avenir*, PNUE, Nairobi/Earthscan Publications Ltd., Londres/Sterling VA, Etats-Unis, 2002, 459 pp.

questions clés et orientations de politique générale) et UNEP/GC.22/INF/35 (Measures for strengthening the freshwater component of the water policy and strategy) et les délibérations qui ont suivi ont contribué à façonner la réponse du PNUE aux problèmes de l'eau mis en évidence lors du Sommet mondial pour le développement durable et ont servi de base à l'élaboration du présent document.

18. Les principales recommandations des grandes réunions internationales sont brièvement rappelées dans l'annexe II ci-après, qui couvre les réunions suivantes : Assemblée générale du Millénaire; Première réunion d'examen intergouvernementale sur la mise en œuvre du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres (novembre 2001); Conférence internationale de Bonn sur l'eau douce (décembre 2001); Conférence de Monterrey (mars 2002); Sommet mondial pour le développement durable (août 2002); vingt-deuxième session du Conseil d'administration du PNUE/Forum ministériel mondial sur l'environnement (février 2003); Troisième Forum mondial de l'eau (mars 2003); onzième session de la Commission du développement durable (avril à mai 2003); Sommet du G-8 (juin 2003); Forum international de Dushanbe sur l'eau douce (septembre 2003); Conférence de Stavanger (novembre 2003); Conférence panafricaine sur la mise en œuvre et le partenariat dans le domaine de l'eau (décembre 2003); et prochaine réunion internationale d'examen du Plan d'action de la Barbade pour le développement durable des petits Etats insulaires en développement, qui doit se tenir à Maurice plus tard cette année (2004).

19. A sa session extraordinaire, le Conseil/Forum voudra sans doute s'appuyer sur les conclusions et recommandations de ces grandes conférences et sur les résultats de la vingt-deuxième session pour ses délibérations sur les problèmes importants et nouveaux dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. Si ces conférences ont permis de mettre en évidence les nouvelles priorités essentielles, ont examiné de manière approfondie la multitude de problèmes intéressant l'eau et ont défini la marche à suivre, les impératifs qu'imposent les engagements pris lors du Sommet mondial pour le développement durable appellent maintenant la traduction de leurs conclusions et recommandations en actions concrètes sur le terrain. D'où la proposition de se concentrer sur quelques problèmes liés à l'eau et sur des éléments d'action réalistes.

IV. Propositions pour les discussions au niveau ministériel

A. Introduction

20. *Discussions ciblées* : Etant donné qu'un grand nombre de problèmes liés à l'eau appellent toute l'attention de la communauté internationale, comme indiqué dans le chapitre II ci-dessus, et que de nombreuses recommandations des conférences internationales doivent passer au stade opérationnel, comme mentionné dans le chapitre II également, le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement devrait, à sa huitième session extraordinaire, prêter une attention particulière aux aspects environnementaux de plusieurs problèmes liés à l'eau entrant dans les trois rubriques énumérées ci-après. Ces discussions ciblées permettront aux Ministres de mettre en évidence les préoccupations et les contraintes environnementales prioritaires, ainsi que de définir des approches réalistes pour accélérer la mise en œuvre des objectifs de la Déclaration des Nations Unies pour le millénaire et des engagements du Sommet mondial pour le développement durable qui ont trait aux aspects environnementaux de l'eau, de l'assainissement et des établissements humains. Cela enrichira et facilitera les débats de haut niveau que la communauté internationale consacrera au développement durable, notamment dans le cadre de la Commission du développement durable.

21. Les problèmes relatifs à l'eau qu'il est suggéré d'examiner dans le cadre des discussions ministérielles concernent en particulier trois objectifs spécifiques de la Déclaration des Nations Unies pour le Millénaire et cibles du Sommet mondial pour le développement durable :

- a) Elaborer, d'ici à 2005, des plans de gestion intégrée des ressources en eau et d'amélioration de l'efficacité des infrastructures liées à l'eau
- b) i) Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès à un approvisionnement en eau potable (réaffirmation de l'objectif de la Déclaration des Nations Unies pour le Millénaire);

- ii) Réduire de moitié, d'ici à 2015, la pourcentage de la population qui n'a pas accès à des services d'assainissement de base;
- c) Réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour et la proportion de la population qui souffre de la faim (réaffirmation de l'objectif de la Déclaration des Nations Unies pour le Millénaire)..

22. *But des discussions* : Durant leurs délibérations, les Ministres voudront sans doute identifier et recommander pour une large application aux niveaux local, national et régional et par la communauté internationale (en particulier la prochaine session de la Commission du développement durable) des mesures pratiques et des approches réalistes :

- a) Fondées sur l'expérience concrète;
- b) Favorisant la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire et de plusieurs cibles, engagements et objectifs du Sommet mondial pour le développement durable; et
- c) Reproductibles à grande échelle.

23. *Incidences pour le PNUE* : A sa huitième session extraordinaire, le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement, après avoir mis en évidence les mesures pratiques et les approches réalistes pour examen et large application par les communautés, programmes et forums au niveau international, national et local, pourrait vouloir aussi examiner leurs incidences pour le PNUE, surtout au niveau de l'élaboration ultérieure du programme qu'il met en oeuvre pour contribuer à la résolution des problèmes relatifs à l'eau en cours d'examen.

24. *Différences régionales* : Comme souligné dans le Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable, il est indispensable de reconnaître la situation unique de chaque région pour apprécier et combattre les grands problèmes auxquels l'humanité est aujourd'hui confrontée, notamment la pauvreté, les modes non viables de consommation et de production et la dégradation des bases de ressources naturelles, y compris l'eau. Les solutions doivent être adaptées aux besoins de chaque région. Les Ministres voudront peut-être mettre en lumière, dans un cadre mondial, des solutions régionales spécifiques, qui peuvent se révéler efficaces et avoir une incidence réelle et positive sur l'environnement dans lequel vivent les populations à l'ère de la mondialisation. La documentation établie au titre du point 4 de l'ordre du jour de la huitième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement détaille certains des problèmes d'eau critiques dans les régions et pourrait étayer utilement les discussions ministérielles.

B. Approches écosystémiques, en particulier pour la gestion intégrée des ressources en eau

25. Lors des consultations qu'ils tiendront durant la huitième session extraordinaire, les Ministres voudront sans doute réfléchir à la façon d'encourager l'utilisation plus large des approches écosystémiques afin de réaliser l'objectif de gestion intégrée des ressources en eau.

26. Se fondant sur l'expérience accumulée dans la pratique, les Ministres pourraient souhaiter formuler des recommandations concrètes sur les points suivants, entre autres :

- a) Evaluation de la vulnérabilité et de la résistance des écosystèmes aquatiques face aux pressions anthropiques et naturelles cumulées;
- b) Atténuation des incidences de l'urbanisation sur les écosystèmes aquatiques ;
- c) Gestion des flux environnementaux (par exemple, assurer un débit minimal d'eau);
- d) Etablissement d'un lien entre les principes et la pratique en matière de gestion intégrée des ressources en eau et la gestion intégrée des zones côtières ;

- e) Approvisionnement en eau écologiquement rationnel, notamment grâce au transfert des meilleures techniques disponibles, entre autres dans les domaines de la récupération de l'eau de pluie et du dessalement.

27. Les questions connexes qui sont aussi couvertes dans les sections C et D ci-après sont notamment les suivantes :

- a) Fourniture de services d'assainissement écologiquement rationnels, notamment grâce au transfert des meilleures techniques disponibles, notamment pour ce qui est des systèmes d'égouts et du traitement et du réemploi des eaux usées ;
- b) Atténuation des pressions que la pauvreté fait peser sur les écosystèmes, comme l'incidence environnementale des établissements non réglementés et du déboisement sauvage des bassins versants, ainsi que des pressions que la dégradation des écosystèmes fait peser sur la pauvreté.

28. *Evaluation* : Reconnaître et évaluer le rôle vital joué par les écosystèmes dans le cycle de l'eau est un aspect important des plans de gestion intégrée des ressources en eau qui doivent être élaborés partout dans le monde d'ici à 2005, conformément au Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable. Couvrant souvent de vastes zones, des juridictions multiples et diverses activités associées aux activités humaines, les écosystèmes aquatiques sont assujettis à un ensemble de pressions, dont les symptômes paraissent souvent très éloignés de leur cause. Des efforts doivent être faits pour protéger l'intégrité écologique de ces écosystèmes, notamment en établissant et en appliquant en temps voulu et de façon efficace des évaluations de l'impact sur l'environnement et des objectifs de qualité de l'environnement, à la fois pour les systèmes d'eau douce et pour les eaux côtières et marines où ils se déversent.

29. *Urbanisation* : L'urbanisation a une incidence considérable sur les écosystèmes aquatiques, y compris sur les zones côtières où vit une grande proportion de la population mondiale et où la plupart des mégapoles sont situées. L'urbanisation peut diminuer les taux d'absorption d'eau naturels et aggraver les écoulements d'eau, qui peuvent être à l'origine d'inondations ou de l'érosion. Souvent, les zones urbaines dépendent fortement des ressources en eau environnantes y compris les eaux souterraines, qu'elles épuisent. Parfois, l'eau est transportée sur de longues distances. Les réseaux d'égouts et les écoulements à partir de surfaces durcies dans les zones urbanisées, s'ils ne sont pas traités de façon appropriée, concentrent et transportent des nutriments et des polluants, comme les métaux lourds, les polluants organiques persistants et les déchets, vers les systèmes aquatiques où ceux-ci peuvent atteindre des niveaux excessifs.

30. *Flux environnementaux* : Pour préserver les fonctions des systèmes fluviaux, d'eaux souterraines et côtiers, il faut que soit maintenu dans ces systèmes un débit d'eau minimal⁷. Négliger cette nécessité a des conséquences de plus en plus évidentes et les coûts du rétablissement des flux environnementaux ne sont dépassés que par les coûts d'un report de la restauration du débit. L'approche écosystémique de la gestion intégrée des ressources en eau implique que des activités comme la construction de barrages, les systèmes d'irrigation, la sylviculture et l'aménagement urbain prennent en compte l'incidence que la réduction ou la diminution du débit d'eau aura sur les environnements en aval, notamment les milieux côtiers et marins et les établissements humains, et que des mesures doivent être prises pour empêcher des changements graves ou irréversibles de l'écosystème. Les problèmes relatifs aux bassins versants transfrontaliers et supérieurs doivent aussi être pris en considération. L'Union mondiale pour la conservation de la nature (UICN) a été à l'avant-garde de l'application du concept de flux environnemental et des pays comme l'Afrique du Sud, l'Australie et l'Equateur ont aujourd'hui une véritable expérience de son utilisation. De même, des signes positifs d'une renaissance environnementale apparaissent dans les marais asséchés de Mésopotamie, qui reviennent à la vie grâce à un accroissement exceptionnel des débits d'eau.

⁷ Un flux environnemental est l'apport d'eau dans les systèmes fluviaux, d'eaux souterraines et côtiers nécessaire à la préservation des écosystèmes et de leurs avantages lorsque les systèmes en question font l'objet d'utilisations concurrentes et de régulation du débit (cette définition a été adoptée dans la publication de l'Union mondiale pour la conservation de la nature (UICN) publication *Flow – The Essentials of Environmental Flows*). Il s'agit de laisser suffisamment d'eau dans les masses d'eau et de la gérer de façon à garantir durablement les avantages environnementaux, sociaux et économiques.

31. *Gestion intégrée des zones côtières* : Avec une approche écosystémique de la gestion intégrée des ressources en eau, il est impossible – voire contreproductif – de considérer que les milieux d'eau douce et d'eau salée sont des écosystèmes séparés. La Directive-Cadre sur l'eau de l'Union européenne (2000/60/EC) et la Clean Water Act des Etats-Unis d'Amérique, par exemple, considèrent que les zones côtières doivent faire partie intégrante de la gestion de l'eau douce. Les problèmes relatifs à l'eau douce et ceux relatifs à l'eau salée ne peuvent plus être examinés isolément, d'autant que le rejet d'eaux usées non traitées est l'une des plus graves menaces pesant sur la santé des populations et des écosystèmes côtiers. L'intérêt de la gestion de l'eau pour les côtes et les océans dans le contexte du développement durable ne saurait être surestimé. A sa vingt-deuxième session, le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement, dans sa décision 22/2 II sur le Programme mondial d'action sur la protection des milieux marins contre la pollution due aux activités terrestres, a prié le Directeur exécutif de promouvoir davantage la notion de gestion intégrée des zones côtières et des bassins hydrographiques, et de faciliter, chaque fois que cela est possible, l'établissement de liens scientifiques, institutionnels et en matière de gestion entre les eaux douces et les milieux côtiers et marins, en prenant en considération l'expérience acquise en la matière aux niveaux national et régional

32. *Solutions techniques pour un approvisionnement en eau écologiquement rationnel* : Plusieurs techniques écologiquement rationnelles ont fait récemment l'objet d'un regain d'intérêt et des applications sont déjà possibles pour assurer un approvisionnement en eau durable. L'une d'entre elles est la récupération de l'eau de pluie – une méthode ancienne dont on pense à nouveau aujourd'hui qu'elle peut apporter une solution dans les communautés non desservies et mal desservies. Les innovations concernent notamment une amélioration de la récupération, du stockage et de l'entretien pour l'hygiène. Partout dans le monde, on cherche de plus en plus à promouvoir la récupération de l'eau de pluie. La technique de la membrane est un autre exemple : copiant la nature (membranes sur les becs des mouettes, sur les racines des plantes ou même dans les reins), la séparation par une membrane permet de purifier l'eau. L'osmose inversée est un exemple bien connu de l'utilisation de membranes pour dessaler l'eau de mer. Bien que les applications à large échelle de la technique de la membrane pour le dessalement de l'eau et la production d'eau de boisson aient un coût actuellement deux fois supérieur environ à celui du traitement classique, il existe de réelles possibilités d'applications à moindre coût pour l'élimination des agents pathogènes bactériens et parasites des eaux de surface grâce à la microfiltration.

33. Les questions connexes qui sont aussi couvertes dans les sections C et D ci-après sont notamment les suivantes :

- a) *Solutions techniques pour un assainissement écologiquement rationnel* : Les approches écosystémiques associent la collecte, le traitement, le réemploi et la remise en circulation dans le milieu naturel des eaux usées avec la protection de l'environnement et l'utilisation durable des écosystèmes. L'assainissement écologique est une solution de remplacement de l'assainissement classique. Il ne s'agit pas d'une seule technique, mais plutôt d'une approche globale visant à éviter que les excréments ne pénètrent dans l'eau, à limiter et à détruire les agents pathogènes et à recycler les nutriments pour l'agriculture. Parmi les matériels utilisés figurent notamment les latrines à séparation d'urine, les latrines à compost et les latrines sèches ;
- b) *Ecosystèmes et pauvreté* : La prise en compte des préoccupations d'environnement dans les stratégies de réduction de la pauvreté est indispensable pour protéger et préserver les services écosystémiques fournis par les ressources en eau – approvisionner, réguler et enrichir (voir document UNEP/GC.22/INF/30/Rev.1). Le lien crucial existant entre l'eau, la réduction de la pauvreté et le bien-être est examiné plus avant dans la section D du présent chapitre, ci-après.

C. Eau et assainissement

34. Durant leurs consultations à la session extraordinaire, les Ministres voudront peut-être examiner comment les gouvernements et la communauté internationale peuvent s'assurer que, dans les efforts qui seront faits pour réaliser les objectifs du Sommet mondial pour le développement durable en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement, toute l'attention voulue est accordée aux aspects environnementaux, comme demandé dans la décision 22/2 II du Conseil d'administration sur le Programme mondial d'action sur la protection de l'environnement marin contre la pollution due aux activités terrestres, adoptée par le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement à sa vingt-deuxième session.

35. Les Ministres voudront peut-être, entre autres, recommander, sur la base de l'expérience nationale, les moyens de promouvoir aux niveaux local, national, régional et mondial :

- a) Des stratégies visant à prendre en compte la dimension environnementale des objectifs d'approvisionnement en eau et d'assainissement ;
- b) Des évaluations de meilleure qualité, notamment les indicateurs nécessaires pour déterminer la viabilité des efforts au fur et à mesure de la réalisation des objectifs d'approvisionnement en eau et d'assainissement;
- c) Des solutions techniques pour faciliter la collecte, le traitement et le réemploi des eaux usées et leur remise en circulation dans le milieu naturel;
- d) Les pratiques de gestion urbaine requises pour assurer des services d'assainissement respectueux de l'environnement aux citoyens pauvres, en envisageant notamment la large application des principes clés des directives sur la gestion des eaux usées urbaines établies par le PNUE, l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-HABITAT) et le Conseil pour la collaboration en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement.

36. Les Ministres voudront aussi sans doute recommander, sur la base du document sur les questions à examiner concernant le financement des activités nationales de traitement et de collecte des eaux usées (UNEP/GCSS.VIII/INF/4), des moyens réalistes pour combler l'écart entre les ressources actuellement affectées à la gestion des eaux usées et celles qui seraient effectivement nécessaires.

37. *Aspects environnementaux* : Il est aujourd'hui de plus en plus reconnu que la réalisation des objectifs du Sommet mondial pour le développement durable en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement ne se résume pas seulement en la fourniture de robinets et de toilettes, mais exige aussi que soit assurée la gestion durable des ressources en eau et le traitement approprié des eaux usées avant qu'elles ne retournent dans le cycle hydrique. Le cycle de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement se renouvelle plusieurs fois avant que l'eau ne finisse par rejoindre le milieu marin. Cette question a aussi des conséquences directes pour la santé publique et la santé des écosystèmes. A sa vingt-deuxième session, le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement, dans sa décision sur le Programme mondial d'action, a demandé instamment aux gouvernements d'adopter une approche écologique globale en matière d'assainissement, en priant le Directeur exécutif de l'intégrer aux éléments pertinents du programme de travail du PNUE, ainsi qu'aux fins de réalisation des objectifs fixés par le Sommet mondial pour le développement durable en matière d'assainissement, qui prévoit non seulement la fourniture de services d'assainissement aux ménages, mais couvre également tous les autres éléments constitutifs de la gestion des eaux, notamment la collecte, le traitement, le réemploi des eaux usées et leur remise en circulation dans le milieu naturel.

38. *Evaluation* : Le Programme commun de surveillance de l'eau et de l'assainissement mis en œuvre par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'OMS est le principal mécanisme mondial de contrôle et de notification des progrès réalisés vers les objectifs d'approvisionnement en eau et d'assainissement. Sous sa forme actuelle, il est essentiellement axé sur la mesure des infrastructures fournies. Il faut incorporer des indicateurs concernant les dimensions environnementales de l'assainissement. Par exemple, on pourrait prêter attention non seulement à la couverture des réseaux d'égout dans les zones urbaines, mais aussi à leur état - fonctionnement et entretien - ainsi qu'aux raccordements avec des systèmes de traitement des eaux usées adéquats et viables, qui doivent aussi être

en bon état de fonctionnement. En outre, l'Equipe spéciale du Projet du millénaire sur l'eau et l'assainissement reconnaît la nécessité de suivre non seulement les produits au niveau de la réalisation des objectifs en matière d'eau et d'assainissement, mais aussi les intrants : contributions annoncées par les donateurs extérieurs et les institutions financières internationales, engagements aux niveaux national, régional et local, et investissements effectivement réalisés.

39. *Solutions techniques* : Les exemples sont nombreux d'utilisation de techniques et d'approches de gestion innovantes dans la collecte et le traitement des eaux usées (voir aussi paragraphe 32 plus haut) aux niveaux national et local. Il s'agit notamment de solutions de remplacement à faible coût, de solutions de remplacement éco-technologiques respectueuses de l'environnement et aussi de pratiques et d'expériences indigènes- souvent fondées sur les habitudes culturelles. Les possibilités de réemploi et les moyens de réduire la consommation d'eau sont aussi de plus en plus exploités. Plusieurs de ces approches innovantes peuvent déjà être reproduites à grande échelle et être intégrées dans les plans nationaux de développement.

40. *Eaux usées urbaines* : Le PNUE, l'OMS, ONU-HABITAT et le Conseil pour la collaboration en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement ont mis au point et appliqué conjointement un plan d'action stratégique sur les eaux usées urbaines. A sa vingt-deuxième session, le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement a demandé au Directeur exécutif de poursuivre la mise au point des principes clés des directives sur la gestion des eaux usées urbaines et de les soumettre au Conseil/Forum pour examen à sa vingt-troisième session. Traduire cette décision en actions aux niveaux international et national, en tirant parti de l'expérience sur le terrain, pourrait constituer une contribution importante du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement. Dans cette optique, il est nécessaire que les orientations définies ci-après bénéficient d'un ferme appui :

- a) Mise au point d'objectifs nationaux et régionaux pour traduire les objectifs mondiaux en actions régionales et nationales ;
- b) Etablissement de partenariats entre les différentes parties prenantes ;
- c) Participation accrue des femmes à la vie communautaire;
- d) Implication du secteur privé;
- e) Recours à des arrangements financiers novateurs et proactifs et soutien de la communauté des donateurs dans les phases initiales des nouveaux projets ;
- f) Mobilisation de ressources pour compléter les ressources nationales afin de donner suite à de nouveaux concepts créatifs ;
- g) Renforcement des capacités pour soutenir toutes les innovations et actions ci-dessus.

41. *Financement de la collecte et du traitement des eaux usées* : S'agissant du financement des mesures nécessaires pour réaliser les objectifs en matière d'eau et d'assainissement, il faut tenir compte des coûts des aspects environnementaux de ces mesures, en particulier ceux liés au réseau d'égouts et au traitement des eaux usées. Une hiérarchisation en fonction des coûts des options disponibles pourrait aider les responsables à allouer les ressources de façon optimale et à fournir ainsi au plus grand nombre les meilleurs services possibles. S'il a été déclaré que, pour combler l'écart, le niveau actuel d'investissements dans le secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement des ménages devrait être multiplié par deux, un quadruplement, au moins, est nécessaire dans le domaine de la collecte et du traitement des eaux usées pour faire face à ces aspects environnementaux de l'eau et de l'assainissement.

D. Eau, santé et pauvreté

42. Compte tenu de leurs délibérations sur les deux sujets précédents, les Ministres pourraient vouloir examiner, dans le contexte des travaux internationaux actuels sur la pauvreté et l'environnement, le rôle que les gouvernements, la communauté internationale et le PNUE doivent jouer pour veiller à ce que les aspects environnementaux soient mieux intégrés dans les stratégies de réduction de la pauvreté, les programmes de santé locaux et nationaux et les stratégies nationales de développement durable.

43. En se fondant, entre autres, sur le cadre conceptuel mis au point par le PNUE pour analyser les interactions entre la pauvreté et l'environnement (qui figurent dans le document UNEP/GC.22/INF/30/Rev.1), sur l'expérience acquise dans plusieurs pays et sur la conférence intitulée " De l'eau pour les plus pauvres", tenue à Stavanger (Norvège) en novembre 2003, les Ministres voudront sans doute mettre en évidence :

- a) Les approches exploitables pour intégrer les stratégies de gestion durable de l'eau dans leurs documents de stratégie de réduction de la pauvreté et les autres plans nationaux de développement ;
- b) Les approches assurant une gestion intégrée, notamment les études de vulnérabilité, l'alerte rapide, le renforcement des capacités environnementales et la production et la consommation viables d'eau ;
- c) Les moyens d'intégrer les préoccupations environnementales relatives à l'eau dans les différents domaines de l'action politique et d'encourager un accès équitable ;
- d) Les mesures nationales et internationales et les changements institutionnels nécessaires pour la réalisation des trois objectifs ci-dessus.

44. *Pauvreté, écosystème et santé* : Une eau de bonne qualité et un approvisionnement en eau fiable sont tous deux des éléments indispensables et des déterminants du bien-être. L'absence de l'un ou l'autre de ces deux éléments contribue à la pauvreté et est à l'origine de menaces majeures pour la santé humaine – un autre élément déterminant majeur du bien-être. A la vingt-deuxième session du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement, tenue en février 2003, le Directeur exécutif a présenté un document sur l'utilisation de la base de ressources biologiques naturelles pour lutter contre la pauvreté (UNEP/GC.22/8/Add.3). Le PNUE a aussi mis au point un cadre conceptuel sur la pauvreté et les écosystèmes (UNEP/GC.22/INF/30). Ce cadre est traduit dans la pratique au moyen d'études de cas pilotes, par pays, réalisées notamment en Afrique. L'application de ces instruments d'action du PNUE dans le domaine de l'eau est désormais plus urgente et représentera une contribution majeure aux efforts mondiaux consentis pour réaliser l'objectif de la Déclaration des Nations Unies pour le millénaire⁸ relatif à l'eau ainsi que pour mettre en œuvre les engagements du Sommet mondial pour le développement durable. L'appui apporté récemment à un accroissement du rôle du PNUE au niveau des pays ainsi qu'à sa participation au Groupe des Nations Unies pour le développement donne encore plus de poids à l'importante mission qui est la sienne, à savoir analyser les liens entre l'eau et la pauvreté, notamment dans l'optique de l'accès et de l'utilisation équitable des ressources en eau partagées par plusieurs pays.

45. *Documents de stratégie de réduction de la pauvreté* : La communauté internationale s'est engagée à formuler et à renforcer les plans nationaux d'élimination de la pauvreté pour remédier aux causes structurelles de ce problème. Le système des Nations Unies et les donateurs bilatéraux sont impliqués dans diverses stratégies et initiatives de réduction de la pauvreté. Les objectifs sont notamment d'aider les pays à analyser l'ampleur et les déterminants de la pauvreté et à formuler des politiques et stratégies nationales destinées à la réduire. La Banque mondiale, les pays donateurs et les autres organismes ont fait de ces stratégies la base des opérations d'allègement de la dette et des prêts à des conditions de faveur. Le PNUE a un rôle à jouer dans cet ensemble complexe en fournissant une expertise dans le domaine des écosystèmes, des services écosystémiques et du bien-être. La contribution que peut apporter le PNUE à l'intégration des considérations environnementales dans les documents de stratégie de réduction de la pauvreté a fait l'objet de décisions du Conseil d'administration. Ainsi, la Déclaration ministérielle de Malmö (qui figure dans le document UNEP/GCSS.VI/1, annexe), la décision 21/15 du

⁸ Résolution 55/2 de l'Assemblée générale.

Conseil d'administration sur l'aide à l'Afrique et la décision 22/10 prise plus récemment par le Conseil d'administration sur la pauvreté et l'environnement en Afrique, en particulier, donnent clairement au PNUE le mandat de conseiller les gouvernements qui le demandent sur les modalités à suivre pour intégrer les écosystèmes et les services écosystémiques dans leurs documents de stratégie de réduction de la pauvreté, les stratégies d'aide par pays et les plans nationaux de développement.

46. Une publication plus récente de la Banque mondiale (septembre 2003) sur les stratégies de réduction de la pauvreté et l'objectif de la Déclaration des Nations Unies pour le millénaire, intitulé assurer un environnement durable, indique que seulement 12 des 28 documents de stratégie de réduction de la pauvreté sous leur forme complète donnent des informations sur les niveaux de référence et les niveaux cibles dans l'optique de l'objectif 7 et qu'aucun des 22 documents de stratégie de réduction de la pauvreté sous leur forme provisoire ne fournissent d'informations sur les perspectives à long terme. Dans les documents de stratégie de réduction de la pauvreté qui présentent des mesures destinées à réaliser l'objectif 7, l'attention est axée presque exclusivement sur l'accès à l'eau et à l'assainissement. Les documents de stratégie de réduction de la pauvreté contenant des mesures expressément destinées à réaliser les objectifs de la Déclaration du millénaire sont notamment ceux de la Guyane, du Honduras, de la Mauritanie, du Nicaragua, du Rwanda, du Sénégal et de la Zambie. La Guinée et le Viet Nam présentent des mesures pour 2010. La Bolivie, le Bénin, la Gambie, le Ghana et le Yémen font part d'une volonté générale de réaliser les objectifs fixés dans la Déclaration.

47. *Gestion intégrée* : Les principaux problèmes à cet égard concernent, premièrement la mise en évidence d'interventions scientifiques et efficaces par rapport au coût pour améliorer la compréhension des interactions entre les services écosystémiques, l'inadéquation de la gestion de l'eau et la mauvaise santé, eu égard en particulier à l'ampleur des coûts des maladies transmises par l'eau et des maladies connexes et, deuxièmement, la définition de stratégies d'intervention prévoyant notamment la fourniture et le nettoyage de l'eau dans l'optique d'une production et d'une consommation viables et l'intégration de ces interventions dans les stratégies de réduction de la pauvreté.

48. *Accès équitable* : L'eau étant souvent un problème transfrontalier, les conditions de l'offre et de la demande relèvent souvent de la juridiction de plus d'un Etat souverain. Les stratégies nationales relatives à l'eau seront sans doute plus efficaces si des évaluations intégrées couvrent cette question d'échelle et d'éthique et intègrent ultérieurement ces concepts dans les stratégies de réduction de la pauvreté ou les plans nationaux de développement durable.

V. Vers le cadre de mise en œuvre de Jeju

49. A sa huitième session extraordinaire, le Conseil d'administration/Conseil ministériel mondial sur l'environnement doit mettre en évidence et recommander, en vue d'une large application par les communautés locales et nationales, des mesures concrètes et des approches réalistes, fondées sur l'expérience accumulée dans la pratique et susceptibles d'améliorer la mise en œuvre de plusieurs des objectifs de la Déclaration des Nations Unies pour le millénaire et des engagements du Sommet mondial pour le développement durable; ces mesures et approches doivent pouvoir être reproduites sur une large échelle. Les résultats de la session constitueront un cadre de mise en œuvre dans le domaine de l'environnement qui pourra être utile à la Commission du développement durable, lors de sa prochaine session, ainsi qu'aux autres forums, programmes et processus internationaux concernant l'eau et l'assainissement et leur relation avec les établissements humains.

50. Le Cadre de mise en œuvre de Jeju rendra compte de ces approches pratiques, novatrices et reproductibles qui, si elles sont largement appliquées, accéléreront la mise en œuvre des objectifs de la Déclaration du millénaire et des engagements du Sommet mondial pour le développement durable, tout en assurant la durabilité environnementale. Ce Cadre pourrait être complété par de courtes contributions écrites de pays décrivant dans le détail les approches novatrices qui ont été intégrées dans les stratégies nationales de développement et qui ont eu une incidence sur les progrès faits au niveau national vers le développement durable. Le Cadre de mise en œuvre de Jeju pourrait aussi, par exemple, prévoir l'approbation des 10 « clés » de l'action locale et nationale en matière de gestion des eaux usées urbaines,

définies par le PNUE, l'OMS, ONU-HABITAT et le Conseil pour la collaboration en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement, ainsi que leur recommandation d'une large application par les autorités locales et nationales, le secteur privé et les organisations et programmes internationaux concernés.

51. Ainsi, le Cadre de mise en œuvre de Jeju sera une bonne illustration de l'effort fait par la communauté environnementale internationale pour passer de la planification à l'action et contribuera au respect des engagements pris dans la Déclaration du Millénaire et lors du Sommet mondial pour le développement durable.

Annexe I

Notes relatives à la section II : Principaux aspects environnementaux de l'eau : un état des lieux

1. *Pressions croissantes sur l'environnement et la base de ressources naturelles* : Environ un tiers de la population mondiale vit dans des pays souffrant d'un stress hydrique modéré à élevé. L'augmentation des besoins en eau s'explique par l'accroissement démographique, le développement industriel et l'expansion de l'agriculture irriguée. La dégradation des ressources en eau douce et des ressources en eaux côtières et marines menace les moyens de subsistance d'un grand nombre d'individus, notamment parmi les plus démunis.

2. *Eau et assainissement* : Pour nombre des populations plus pauvres du monde, l'une des plus grandes menaces pesant sur la santé publique, les moyens de subsistance et les fonctions des écosystèmes demeure le rejet continu d'eaux usées non traitées dans les milieux d'eaux douces et d'eaux côtières. La priorité accordée à l'approvisionnement en eau, associée à une mise en œuvre déficiente des réglementations, a limité l'efficacité des grands investissements et programmes réalisés dans le domaine de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement ces dernières décennies, notamment dans les régions en développement. L'objectif consistant à assurer des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement écologiquement rationnels pour les établissements humains, y compris les habitations urbaines, doit être poursuivi.

3. *Eau et établissements humains* : Environ la moitié de la population mondiale vit aujourd'hui dans les zones urbaines. L'entassement des populations, leurs modes de consommation et leurs activités économiques urbaines ont des conséquences négatives sur l'environnement et la base de ressources naturelles, notamment les ressources en eau. Les publications récentes d'ONU-HABITAT mettent clairement en évidence les problèmes environnementaux liés à la rapide urbanisation de la population mondiale.

4. *Qualité de l'eau* : Plus de la moitié des grands fleuves du monde et beaucoup des milieux côtiers souffrent d'une grave pollution, conduisant à la dégradation des écosystèmes environnants, comme les marécages, les habitats des oiseaux, les sites de reproduction des poissons, les prairies sous-marines et les récifs coralliens, et menaçant la santé et les moyens de subsistance des personnes qui en dépendent. Parmi les sources de pollution figurent les eaux usées non traitées, le ruissellement à partir des terres agricoles et la pollution chimique. Il est urgent de redoubler d'efforts pour contrôler et évaluer la qualité de l'eau et améliorer les politiques et les programmes. Cette situation, entre autres, appelle un renforcement des programmes de surveillance existants, comme le programme sur l'eau du Système mondial de surveillance continue de l'environnement (GEMS) du PNUE, qui fournit des données et des informations sur la qualité de l'eau à des fins d'évaluation et de gestion, ainsi que l'établissement de nouveaux programmes, comme l'évaluation marine mondiale.

5. *Eaux souterraines* : Environ 2 milliards de personnes, soit environ un tiers de la population mondiale, dépendent des ressources en eaux souterraines, venant pour la plus grande partie de nappes aquifères peu profondes. Nombre d'habitants des zones rurales sont entièrement tributaires des eaux souterraines. Partout dans le monde, les ressources en eaux souterraines subissent diverses menaces, notamment l'utilisation excessive et la contamination. Les problèmes liés à l'utilisation et à la qualité des eaux souterraines ont, jusqu'à récemment, fait l'objet de moins d'attention que ceux concernant les eaux de surface et les données sur les stocks et les flux d'eaux souterraines sont moins fiables.

6. *Eaux transfrontalières* : L'eau est largement partagée entre les régions, les pays, les groupes ethniques et les communautés. Pas moins de 261 fleuves sont partagés par deux ou plusieurs pays, ce qui fait de la gestion des ressources en eaux transfrontalières l'un des principaux problèmes se posant aujourd'hui dans le domaine de l'eau. En outre, les polluants et les charges solides pénétrant dans les systèmes fluviaux influent souvent sur les milieux marins et côtiers de pays situés très loin de la source initiale de pollution. Par le passé, la gestion des eaux transfrontalières s'est faite dans un esprit de coopération, sans susciter de conflits. Une vision commune à long terme des pays riverains, indispensable à la gestion efficace, efficiente et respectueuse de l'environnement des ressources en eaux transfrontalières, fait toutefois défaut. L'accentuation des tensions nécessite un renforcement de la coopération afin d'assurer le partage équitable des ressources en eau mondiales.

7. *Eau et écosystèmes* : Les projets de mise en valeur des ressources en eau réalisés au vingtième siècle ont une incidence importante sur les écosystèmes d'eaux douces, d'eaux saumâtres et d'eaux salées. En déplaçant l'eau pour des utilisations humaines, en modifiant les débits et en contaminant l'eau avec des déchets industriels, domestiques et autres, ils ont contribué à la disparition de zones fournissant des services environnementaux essentiels, comme les marais et les terres humides, les forêts de mangrove, les prairies sous-marines et les récifs coralliens. Dans nombre de rivières, lacs et zones marines et côtières, les écosystèmes ont perdu certaines de leurs fonctions ou ne peuvent plus pleinement les exercer. Les marécages, par exemple, sont un écosystème important, influant non seulement sur la distribution des espèces et la diversité biologique en général, mais aussi sur les activités et les établissements humains.

8. *Zones côtières et marines* : Les ressources en eau douce, en eau côtière et en eau marine sont très étroitement imbriquées. Plus de 30 pour cent de la population mondiale vivent dans les zones côtières et plus d'un milliard de personnes dépendent des récifs coralliens pour leur alimentation, leur revenu et leurs moyens de subsistance. Les zones côtières et les milieux marins subissent les conséquences des pratiques de gestion dans les bassins d'eau douce et les bassins versants. Le Programme mondial d'action pour la protection de l'environnement marin contre la pollution due aux activités terrestres, dont le PNUE assure le secrétariat, offre un cadre stratégique pour la gestion intégrée des fleuves et des côtes. La dégradation des milieux marins et côtiers est due aux pressions croissantes qui s'exercent sur les ressources naturelles, terrestres et marines, ainsi que sur les ressources côtières et océaniques, notamment du fait des dépôts de déchets et des rejets d'eaux usées. Le Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature du PNUE analyse les pressions de plus en plus grandes que subissent les ressources naturelles et la biodiversité terrestres, côtières et marines du fait des activités humaines et d'une utilisation excessive.

9. *Agriculture irriguée* : L'agriculture absorbe plus de 70 pour cent de l'eau douce venant des lacs, des fleuves et des sources souterraines. La mauvaise gestion environnementale s'est traduite par la salinisation d'environ 20 pour cent des terres irriguées du monde, réduisant ainsi sensiblement la production végétale. Le commerce mondial de produits agricoles – appelé aussi commerce d'eau virtuelle – a la capacité de contrer la pénurie d'eau au niveau local.

10. *Utilisation et consommation non viables de l'eau* : Les structures économiques actuelles ne fournissent souvent pas suffisamment d'incitations à une production et à une consommation viables de l'eau. Les investissements qui permettraient de produire différemment, à l'aide de techniques simples, traditionnelles ou nouvelles, ne sont pas assez encouragés. Le dessalement des eaux côtières est aujourd'hui de plus en plus utilisé comme moyen de se procurer de l'eau. Les conséquences pour l'environnement de cette pratique n'ont pas encore reçu l'attention qu'elles méritent.

11. *Pauvreté et eau* : La dégradation des ressources naturelles, comme les eaux douces et les eaux marines, menace les moyens de subsistance d'un grand nombre d'individus, notamment parmi les plus démunis. Les liens entre l'eau et la pauvreté ont été formellement reconnus dans la Déclaration du Millénaire et le Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable : les pauvres du monde sont ceux qui souffrent le plus de la gestion non viable de l'eau. Lors du Sommet mondial pour le développement durable, la communauté internationale a souligné la relation inextricable entre l'élimination de la pauvreté et l'accès aux ressources en eau. La Conférence intitulée « De l'eau pour les plus pauvres », qui s'est tenue en Norvège en novembre 2003, a mis en lumière les actions nécessaires dans ce domaine.

12. *Phénomènes extrêmes liés à l'eau* : Nombre de régions du monde ont été le théâtre de grandes vagues de chaleur, inondations, périodes de sécheresse et autres phénomènes climatiques majeurs, avec des incidences sur l'environnement significatives et négatives. L'accroissement démographique, associé à des pratiques non viables d'utilisation des sols et de gestion de l'eau, accroît les risques pour l'homme et l'environnement de phénomènes extrêmes liés à l'eau.

13. *Gouvernance de l'eau* : La Commission du développement durable a signalé que, dans nombre de pays, les législations et politiques nécessaires pour assurer l'allocation et l'utilisation efficaces et équitables des ressources en eau font défaut. Des progrès sont réalisés, toutefois, avec l'examen des législations nationales et l'adoption de nouvelles lois et réglementations pertinentes dans le domaine de l'eau.

Annexe II

Notes relatives à la section III : Réponses internationales

1. *Déclaration des Nations Unies pour le millénaire*:⁹ L'engagement pris au paragraphe 19 de la Déclaration du millénaire par les Chefs d'Etat et de gouvernement « de réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion des personnes qui n'ont pas accès à l'eau potable ou qui n'ont pas les moyens de s'en procurer » est devenu un défi majeur exigeant des actions aux niveaux national, régional, mondial et au niveau du système des Nations Unies. Ultérieurement, le Sommet mondial pour le développement durable a fixé un nouvel objectif, à savoir réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion des personnes qui n'ont pas accès à des services d'assainissement de base. Pour donner suite à ces engagements, le Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, a lancé le Projet des Nations Unies pour le millénaire en vue de mettre en évidence les meilleures stratégies pour réaliser les objectifs de la Déclaration du millénaire, et notamment d'identifier les priorités, les modalités d'action, les moyens organisationnels et les financements. Le PNUE participe à l'Equipe spéciale sur l'eau et l'assainissement établie pour contribuer à la réalisation des objectifs fixés dans ces domaines à la fois dans la Déclaration du millénaire et lors du Sommet mondial pour le développement durable.

2. *Programme d'action mondial pour la protection de l'environnement marin contre la pollution due aux activités terrestres* : Lors de la première réunion d'examen intergouvernemental sur la mise en oeuvre du Programme mondial d'action, tenue en novembre 2001, les gouvernements sont convenus de passer de la phase de planification à la phase d'action, en prêtant une attention particulière aux problèmes de financement et de gouvernance. Dans cette optique, le Bureau de coordination du Programme mondial d'action s'efforce avant tout de faciliter de nouveaux partenariats, notamment avec les secteurs privés et financiers, et d'encourager le recours aux meilleures pratiques, à des instruments légaux, institutionnels et réglementaires viables ainsi qu'à des solutions technologiques innovantes, en particulier pour assurer la gestion des eaux usées urbaines et faire face à la modification et à la destruction physiques des habitats côtiers.

3. *Conférence internationale de Bonn sur l'eau douce (décembre 2001)* : Cette Conférence, qui a servi de réunion préparatoire au Sommet mondial pour le développement durable, a défini cinq « clés » pour la gestion de l'eau douce dans l'optique du développement durable : premièrement, assurer aux pauvres une sécurité d'accès à l'eau; deuxièmement, faire de la décentralisation un élément clé car c'est au niveau local que la politique nationale répond aux besoins communautaires; troisièmement, établir de nouveaux partenariats pour améliorer l'accès à l'eau; quatrièmement, forger des arrangements coopératifs au niveau des bassins hydrographiques, y compris pour les eaux qui touchent de nombreux rivages; et cinquièmement, mettre impérativement en place des dispositifs de gouvernance plus solides et plus performants.

4. *La Conférence internationale sur le financement du développement* s'est tenue du 18 au 22 mars 2002 à Monterrey, Nuevo León, Mexique. Cette Conférence a adopté le Consensus de Monterrey, dans lequel les pays développés, les pays en développement et les pays à économie en transition se sont engagés à entreprendre des actions importantes aux niveaux national, international et systémique. En décembre 2002, l'Assemblée générale a mis en branle un processus intergouvernemental de suivi détaillé, comme cela était demandé dans le Consensus, pour suivre la mise en oeuvre et faire avancer les discussions internationales sur les politiques de financement du développement. L'Assemblée a aussi demandé au Secrétaire général d'établir un secrétariat permanent pour appuyer ce processus. Un Bureau du financement du développement a ainsi été créé au Département des affaires économiques et sociales.

5. *Le Sommet mondial pour le développement durable (août 2002)* : Dans son Plan d'application, le Sommet mondial a confirmé le rôle central de l'eau dans le développement durable et est convenu d'une série d'activités spécifiques pour réaliser les cibles et objectifs en matière d'eau et d'assainissement. L'eau est étroitement liée à la santé, à l'agriculture, à l'énergie, à la biodiversité comme le détaille le document sur l'eau, l'énergie, la santé, l'agriculture et la biodiversité (WEHAB) établi pour le Sommet mondial pour le développement durable. Le Plan d'application de Johannesburg a demandé, entre autres,

⁹ La Déclaration du millénaire (Résolution 55/2 de l'Assemblée générale des Nations Unies du 8 septembre 2000) a été adoptée au niveau international en 2000 et a été réaffirmée en 2002 par le Sommet mondial pour le développement durable.

l'établissement d'un fonds mondial de solidarité pour éliminer la pauvreté et encourager le développement social et humain dans les pays en développement; l'élaboration d'ici à 2005 de plans de gestion intégrée des ressources en eau et d'amélioration des infrastructures liées à l'eau; et une coordination efficace des activités des divers organes et processus internationaux et intergouvernementaux travaillant dans le domaine de l'eau, aussi bien au sein des Nations Unies qu'entre ce système et les institutions financières internationales. Enfin, à sa onzième session, tenue en avril 2003, la Commission du développement durable est convenue de se charger d'examiner les progrès réalisés et d'encourager la poursuite des activités relatives à l'eau au cours du premier cycle de son nouveau programme de travail pluriannuel.

6. *Initiatives volontaires* : Le grand nombre d'initiatives volontaires annoncées par les gouvernements, les institutions, les organisations non gouvernementales, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et le secteur privé font partie des principaux résultats du Sommet mondial. Lors du Sommet mondial, beaucoup d'initiatives dites de type 2 ont été annoncées, un grand nombre d'entre elles revêtant un intérêt particulier pour le PNUE. S'agissant des interactions entre l'eau douce et les milieux marins et côtiers, on citera l'initiative Eau blanche à Eau bleue; l'initiative H2O : Hilltops-2-Oceans; l'initiative indonésienne visant à réduire la pollution marine en faisant participer les communautés à la protection du milieu marin; l'initiative australienne pour les océans, qui vise à renforcer la capacité des régions et des Etats côtiers de mettre en œuvre des approches intersectorielles pour la gestion des bassins hydrographiques et des écosystèmes marins; et l'initiative de l'Union européenne sur l'eau, axée plus particulièrement sur l'Afrique et visant à créer des partenariats stratégiques pour réaliser les objectifs du Sommet mondial pour le développement durable concernant l'eau potable et l'assainissement. Parmi les initiatives parallèles en cours, il faut mentionner le International Coral Reef Action Network (ICRAN), établi pour stopper et inverser la grave dégradation des récifs coralliens mondiaux, et le processus africain pour le développement et la protection des milieux marins et côtiers, visant à ce que soient élaborés des propositions et projets spécifiques dans cinq domaines thématiques - l'érosion côtière, la gestion des principaux écosystèmes et habitats, l'utilisation durable des ressources biologiques, la pollution et le tourisme.

7. *Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement* : A sa vingt-deuxième session, tenue en février 2003, le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement a approuvé le programme de travail biennal pour 2004-2005, qui prévoit la mise en œuvre renforcée de la politique et de la stratégie de l'eau du PNUE. Les documents de synthèse UNEP/GC.22/10/Add.3/Rev.1, intitulé « Mise en œuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement durable : eau » et UNEP/GC.22/2/Add.3, intitulé « Examen de la politique et de la stratégie de l'eau du PNUE : questions clés et orientations de politique générale », ont été présentés par le Directeur exécutif à la session plénière. En outre, le Directeur exécutif a présenté le document UNEP/GC.22.INF/35, intitulé « Measures for strengthening the freshwater component of the water policy and strategy ». Ensemble, ces trois documents constituent une bonne base pour l'examen des travaux réalisés par le PNUE pour donner suite au Sommet mondial pour le développement durable et peuvent être utiles aux discussions du Conseil/Forum à sa session extraordinaire en cours.

8. *Troisième Forum mondial de l'eau* : Le troisième Forum mondial de l'eau, tenu en mars 2003, a permis de réunir un total de 422 actions, soumises par 36 pays et 16 organisations internationales, dans un « portefeuille des actions relatives à l'eau ». Les Ministres ont identifié les mesures à prendre pour résoudre les problèmes dans cinq domaines : gestion des ressources en eau et partage des bénéfices; eau potable et assainissement; eau pour l'alimentation et le développement rural; prévention de la pollution de l'eau et conservation des écosystèmes; atténuation des effets des catastrophes et gestion des risques. Afin de réaliser l'objectif des Nations Unies de réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion des personnes dans le monde qui n'ont pas accès à l'eau potable ou qui n'ont pas les moyens de s'en procurer, la Déclaration ministérielle a souligné l'importance pour chaque pays de mettre au point des stratégies. Le PNUE, en tant qu'organisme chef de file de la Journée mondiale de l'eau, a marqué cet événement à l'occasion du Forum.

9. *La Commission du développement durable* a achevé sa onzième session, tenue à New York du 9 avril au 9 mai 2003, par un accord sur son programme de travail futur et sur l'organisation de ses activités pour les quinze prochaines années. La Commission fonctionnera désormais sur la base de cycles d'application de deux années, comprenant une année d'examen et une année de définition des orientations. L'année d'examen permettra d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable et d'identifier les obstacles et les contraintes, alors que l'année

d'orientation sera consacrée à l'élaboration de mesures pour accélérer la mise en œuvre et susciter les actions nécessaires pour surmonter ces obstacles et ces contraintes. Pour le premier cycle de deux années (2004-2005), la Commission du développement durable axera son attention sur l'eau, l'assainissement et les établissements humains, avant de se consacrer à l'énergie, aux changements climatiques, à l'atmosphère et aux problèmes de développement industriel au cours du cycle 2006-2007. Durant chaque cycle, plusieurs questions pluridisciplinaires seront traitées, comme l'élimination de la pauvreté, la modification des modes non viables de production et de consommation, la santé, l'éducation et le développement durable à l'ère de la mondialisation, ainsi que d'autres questions de mise en œuvre. Les années 2016-2017 seront consacrées à une évaluation globale de l'application d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et du Plan d'application de Johannesburg.

10. *Sommet du G8* : Le Sommet du G8, tenu en juin 2003, a compté parmi ses principaux sujets de discussion la question de l'eau et l'assainissement et a mis au point un plan d'action détaillé dans ce domaine important de préoccupation. En réponse aux nécessités et priorités des pays partenaires, le plan d'action du G8 prévoit les mesures suivantes :

- a) Soutenir les initiatives relatives à l'eau dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) ;
- b) Encourager la bonne gouvernance (en aidant, à titre prioritaire, les pays qui s'engagent politiquement à accorder la priorité à l'eau potable et à l'assainissement de base dans le cadre de leur stratégie de promotion du développement durable, notamment d'élimination de la pauvreté) ;
- c) Appuyer les efforts faits par les pays pour créer les capacités nécessaires au renforcement des compétences requises pour fournir des services publics efficaces ;
- d) Renforcer les efforts d'aide à l'élaboration de plans de gestion intégrée des ressources en eau et d'amélioration des infrastructures liées à l'eau ;
- e) Soutenir une meilleure gestion et la mise en valeur des bassins hydrographiques partagés ;
- f) Encourager la coopération au niveau des bassins versants partout dans le monde, eu égard en particulier aux bassins hydrographiques africains.

11. Les chefs d'Etat et de gouvernement participant au G8 se sont aussi engagés à intégrer dans les politiques et initiatives nationales, régionales et internationales les priorités du Plan mondial d'action de 1995 pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres.

12. *Forum international de Dushanbe sur l'eau douce* : Ce Forum, tenu du 29 août au 1^{er} septembre 2003, a adopté l'Appel de Dushanbe pour l'eau. Les participants ont réaffirmé leur engagement à prendre des mesures pour réaliser les objectifs de la Déclaration des Nations Unies pour le millénaire et ceux convenus lors du Sommet mondial pour le développement durable, entre autres, en s'attachant à une gestion intégrée des ressources en eau sur la base d'une approche écosystémique ; à œuvrer en faveur d'accords efficaces pour la gestion des cours d'eau transfrontaliers ; à améliorer l'efficacité de la production hydroélectrique ; à s'efforcer de mobiliser les ressources de façon novatrice et en faveur des pauvres ; et à encourager l'utilisation durable et la restauration des écosystèmes aquatiques.

13. La Conférence de Stavanger s'est réunie les 4 et 5 novembre 2003 sous l'égide de l'Académie internationale de l'eau à Stavanger (Norvège) avec pour thème « De l'eau pour les plus pauvres ». Elle s'est surtout intéressée à la manière d'appliquer les objectifs de la Déclaration des Nations Unies pour le millénaire dans le domaine de l'eau ainsi que les objectifs du Sommet de Johannesburg concernant l'assainissement et la gestion intégrée des ressources en eau. Ses résultats seront communiqués à la Commission du développement durable à sa treizième session. De nombreuses déclarations ont souligné

que les objectifs de la Déclaration du millénaire en matière d'eau et d'assainissement sont réalisables; que les individus ont un droit à disposer d'une quantité d'eau potable suffisante pour répondre à leurs besoins fondamentaux, à un prix abordable; et que les gouvernements nationaux assument la responsabilité principale dans ce domaine mais pas la seule responsabilité.

14. *Conférence panafricaine sur la mise en œuvre et le partenariat dans le domaine de l'eau* : Cette Conférence, tenue à Addis-Abeba en décembre 2003, a examiné les conséquences des résultats du Sommet mondial pour le développement durable sur les initiatives régionales dans le domaine de l'eau et le rôle du continent dans la mise en œuvre des résultats du Sommet. La Conférence a approuvé plusieurs initiatives et projets relatifs à l'eau et a lancé plusieurs nouvelles initiatives, y compris le Fonds africain de l'eau, la signature formelle du partenariat stratégique Afrique-Union européenne sur les questions relatives à l'eau et à l'assainissement et la deuxième phase du Programme eau et assainissement pour les villes africaines. Les engagements ministériels ont porté notamment sur l'établissement d'équipes d'experts nationaux chargés des questions relatives à l'eau et à l'assainissement et sur l'utilisation des engagements et recommandations de la Conférence comme base pour mettre au point une approche africaine commune avant et après la douzième session de la Commission du développement durable. Plusieurs pays donateurs ont annoncé d'importantes contributions lors de la Conférence.

15. *Plan d'action de la Barbade pour le développement durable des petits Etats insulaires en développement* : La réunion internationale d'examen du Plan d'action de la Barbade aura lieu à Maurice plus tard en 2004. Les petits Etats insulaires en développement sont particulièrement sensibles aux problèmes de l'eau et souffrent des effets de la pollution due, entre autres, aux rejets d'eaux usées non traitées dans les milieux côtiers et marins, notamment les récifs coralliens, dont beaucoup d'entre eux dépendent économiquement. Dans le cadre du processus préparatoire de la Conférence de Maurice, les petits Etats insulaires en développement ont souligné les questions suivantes qui doivent, à leur avis, faire l'objet d'une attention prioritaire : premièrement, mise en œuvre de stratégies intégrées de gestion des eaux usées afin de réduire l'incidence de la pollution sur les ressources côtières et marines; deuxièmement, renforcement des capacités nécessaires pour mettre en œuvre les accords environnementaux multilatéraux et améliorer le respect des dispositions et la mise en œuvre; et troisièmement, établissement d'un indicateur de la vulnérabilité environnementale en vue de son utilisation pour des stratégies d'atténuation et d'adaptation.
